

Sauveteur Secouriste du Travail

Organisme délivrant l'attestation : CARSAT

Le salarié sauveteur secouriste du travail (SST) a pour mission de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise. Pour cela, il doit acquérir des compétences spécifiques dans le cadre d'une formation initiale, puis de suivre régulièrement une formation de maintien et actualisation des compétences.

Infos utiles

OBJECTIFS

Le/la titulaire de ce titre sera capable de :

- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur et pratiquer un massage cardiaque...)



DURÉE ET RYTHME DE FORMATION

La formation initiale de sauveteur secouriste du travail a une durée minimale de 2 jours (14 heures), en présentiel.

Se renseigner auprès de l'ICEP FORMATION pour connaître les sessions

À noter : Tous les 2 ans, le SST doit suivre une formation de « maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée minimale d'une journée (7 heures) en présentiel



PRÉREQUIS

Pas de prérequis

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap (contactez l'ICEP Formation pour plus d'information)



INSCRIPTION, MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Un effectif minimum de 4 personnes et de 10 personnes maximum doit être respecté pour assurer le bon déroulement de la formation.



PUBLIC CIBLE

Tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail



PASSERELLES, ÉQUIVALENCES ET POURSUITES D'ÉTUDES

La certification SST donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC1) du ministère de l'Intérieur.



INDICATEURS QUALITÉ

Taux de réussite, rupture, satisfaction, insertion, poursuite d'étude...
[À consulter en ligne via ce lien](#) ou en flashant ce QR code :



CONTENU DE LA FORMATION

Compétences visées :

Domaine de compétences 1

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée

Domaine de compétences 2

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention



Modalités, ressources et moyens pédagogiques

- Session en inter et intra entreprise
- Cours en présentiel
- Mises en situations pratiques
- Équipements informatiques et numériques
- Matériel de simulation dont mannequins, défibrillateurs, et supports visuels
- Formateur SST certifié par l'INRS et à jour de sa certification

Modalités d'évaluation



Mises en situation - Lors de chaque formation de certification SST, des évaluations, sous forme de mises en situation, sont mises en place par le formateur afin de s'assurer que les apprenants ont bien assimilé les notions fondamentales de l'intervention en situation d'urgence.

Ce cas concret est mis en place par le formateur et a pour but d'être le plus réaliste possible et en adéquation avec les risques que peut rencontrer le salarié au sein de sa propre entreprise.

Seuls le suivi complet de la formation et la réussite de l'intégralité des épreuves certifiantes donnent droit à l'obtention du certificat SST.

Financements et tarifs

Le coût de la formation peut être pris en charge. Pour plus de précisions, contactez-nous.